Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2024

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 7 mars 2024 à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11 L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.

Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Serge JOUVE - Fanny MALIS - Claude MONCOMBLE - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -

NOTA:

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie; **Excusés**: MM - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Antoine LAINÉ

- Laura MONNIER

Absents: MM

que la convocation du Conseil avait été faite le 28 février 2024 ; Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- 1) Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil Départemental ;
- 2) Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association Chœur de Jastres au titre de l'année 2023.
- 3) Questions diverses;

En début de séance, madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question, à savoir les travaux d'entretien sur le site du Plateau de Jastres.

Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil Départemental;

Madame Le Maire rappelle l'existence de la convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration avec le Département de l'Ardèche depuis 2009.

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche ont décidé en 2006 de collaborer pour mettre en place une mission commune d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif dénommée SATESE 26/07.

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche ont décidé en 2022 de renforcer leur collaboration en créant un pôle bi-départemental d'appui et de conseils aux collectivités et en proposant des missions supplémentaires.

Madame le maire donne lecture de la convention qui a pour objet de définir les prestations d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

L'assemblée délibérante décide de retenir les missions suivantes selon les conditions financières définies à l'article 9 :

- 1- Assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE)
- 2- Assistance technique d'ingénierie en assainissement.
- Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association Chœur de Jastres au titre de l'année 2023 ;

L'assemblée délibérante approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Chœur de Jastres pour un montant de 200€ au titre de l'année 2023.

Travaux sur site de l'Oppidum de Jastres;

Madame le Maire rend compte de la rencontre avec les membres de l'association de protection du plateau de Jastres qui ont fait état de la prolifération des ailantes sur le site du plateau de Jastres. Ces arbres invasifs représentent un danger pour la préservation du patrimoine communal.

L'association de protection du plateau de Jastres souhaite engager des travaux d'entretien et d'éradication des ailantes.

A ce titre, la commune, propriétaire du site de l'Oppidum de Jastres mandate l'association de protection du plateau de Jastres pour effectuer toutes les démarches liées à la réalisation de ces travaux d'entretien. Monsieur Serge JOUVE est désigné comme chargé de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.